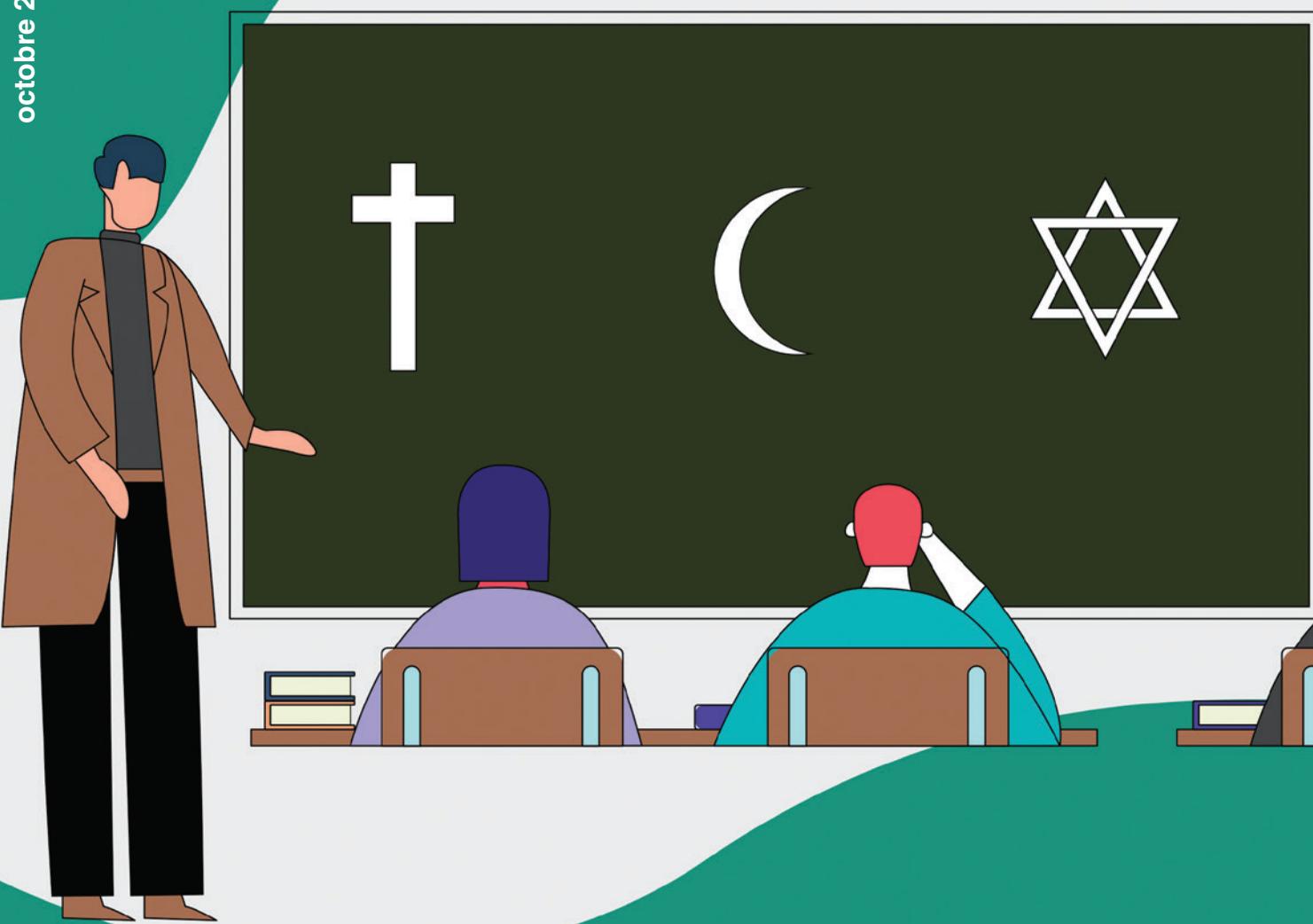


C arrefours

D'ALSACE



*L'enseignement
religieux à l'école*

L'enseignement religieux à l'école

En Alsace-Lorraine, un cours d'enseignement de la religion est prévu dans les écoles publiques du CP à la Terminale.

Il est l'héritage des lois en vigueur dans nos départements concordataires et du code de l'éducation.

Nous croyons que ce cours est un droit, une chance et un service pour les enfants et les jeunes qui en bénéficient.

Ce numéro a été réalisé avec Christophe Sperissen, directeur du SDEC (Service Diocésain de l'Enseignement à l'École) et avec Pierre-Michel Gambarelli, directeur adjoint.



L'enseignement du fait religieux à l'école en Alsace

En Alsace et en Moselle, un cours dit d'enseignement de la religion est prévu dans les écoles publiques de la classe de CP à la Terminale. Ce cours est un droit, une chance et un service pour les enfants et les jeunes qui en bénéficient.

Les autorités académiques sont chargées de l'organisation pratique de ce cours ainsi que des affectations et de la rémunération des enseignants. Les autorités religieuses (catholiques, protestantes et israélites) sont chargées du recrutement, de la formation ainsi que des programmes.

Un contenu évolutif

Deux axes composent l'heure hebdomadaire du cours de religion : l'apport de connaissances et une place importante pour l'échange et l'expression orale. Un élève qui suit le cours de religion est en mesure de connaître les grandes fêtes, les mythes, les rites, les coutumes, les personnages liés au christianisme et aux autres religions monothéistes, ... Il aura parcouru un grand nombre de textes bibliques et d'auteurs qui ont marqué l'histoire de l'humanité. Dans l'échange avec l'enseignant et les autres élèves, il aura pu exprimer des convictions, apporter des idées et forger une réflexion autour des grandes questions de la société et de la vie.

Le cours d'enseignement de la religion à l'école doit sans cesse s'adapter aux élèves et à l'environnement global, obligeant les intervenants à réinventer sans cesse leur manière d'être et de faire cours. Aussi, les enseignants bénéficient d'une formation initiale et continue assurée par le SDEC (Service Diocésain de l'Enseignement de la Religion à l'École). Ces derniers sont très souvent des partenaires incontournables de la vie des établissements : ils sont professeurs principaux, organisent des visites en lien avec d'autres



enseignants, ils sont investis dans les projets éducatifs, ...

Former les citoyens de demain

Les nouveaux programmes tiennent compte de la présence d'élèves issus de diverses confessions ou n'ayant pas d'appartenance religieuse ou n'ayant plus aucune notion et expérience religieuse. Les parents attendent que le cours de religion apporte des connaissances et soit ouvert au dialogue interreligieux. Ce cours poursuit l'objectif de former les citoyens de demain en leur permettant d'acquérir des notions et des postures devant les informations souvent connotées. Il permet à l'élève de comprendre

que la dimension spirituelle est une composante essentielle et peut déboucher sur une recherche plus confessionnelle. Les défis ne manquent pas pour faire connaître ce cours.

Aux parents qui souhaitent que leurs enfants et leurs jeunes trouvent un équilibre dans un monde complexe et inédit, nous ne saurions que recommander cette heure hebdomadaire au service des connaissances et de l'échange là où souvent, dans les autres matières, il y a peu de temps pour s'exprimer ... Ne passez pas à côté de cette chance !

Christophe Sperissen, directeur du SDEC

L'Enseignement religieux à l'école publique a-t-il encore un sens ?

Les gens qui viennent d'autres régions de France pour s'installer en Alsace s'en étonnent, alors que les catholiques alsaciens qui en bénéficient n'y attachent pas grande importance : vous l'avez peut-être deviné, il s'agit de l'enseignement religieux que l'État doit obligatoirement organiser dans toutes les classes de l'école publique.

En écrivant ces quelques lignes, j'avoue mon inquiétude : notre statut local s'affaiblit et l'enseignement religieux est en grand danger. En effet, année après année, les dispenses augmentent, les emplois du temps surchargés ne sont plus toujours en mesure d'accueillir l'heure de religion ...

Un constat pessimiste

Parfois un jeune doit être héroïque pour y participer, lorsque l'heure est mal placée, lorsqu'elle entre en concurrence avec d'autres matières ou lorsqu'il doit subir les réflexions désobligeantes de ses copains et copines. En outre, une directive européenne permet, depuis quelques mois, à un élève inscrit en début d'année de se retirer à tout moment du cours au nom ... de la liberté de conscience. Enfin, la crise sanitaire

que nous subissons depuis plusieurs mois a fait apparaître l'enseignement religieux comme une matière secondaire qu'il est possible de négliger sans grand dommage. De nombreux enseignants sont démobilisés lorsqu'ils voient fondre leurs effectifs et qu'ils sont obligés parfois de travailler sur trois ou quatre établissements !

Ne nous décourageons pas !

Lorsque je constate l'ignorance religieuse d'une majorité d'élèves, lorsque je discerne la quête de sens que, malgré les apparences, portent en eux de nombreux jeunes, lorsque je déplore l'incompréhension et la violence qui s'installent dans notre société parce que beaucoup ont perdu l'esprit critique, le sens de l'autre, le souci du dialogue entre les cultures et les religions, je me

dis que nous avons un rôle essentiel à jouer dans la transmission des connaissances religieuses et l'apprentissage de la rencontre avec l'autre différent. Nous ne cherchons pas à conserver un privilège, mais à rendre service pour que les enfants de la République puissent mieux vivre ensemble et relever les défis du 3^{ème} millénaire.

La connaissance de nos racines et la fréquentation de l'Évangile, la rencontre d'autres croyances, d'autres traditions, d'autres modes de pensée et de vivre nécessitent d'autres clés de connaissance et de compréhension, afin que le monde d'aujourd'hui et de demain soit plus respectueux, plus solidaire et plus pacifique.

Christian Kratz, évêque auxiliaire en charge de l'Enseignement religieux à l'École





Le recrutement des Intervenants De Religion (IDR)

Il s'opère en lien avec les curés des communautés de paroisses, le service de l'Enseignement et les services de l'Académie. Le candidat IDR adresse au directeur du SDEC une lettre de recommandation rédigée par le curé, un CV, ainsi qu'une lettre de motivation. Si les aptitudes requises sont réunies, un entretien est proposé afin de parcourir les différents aspects de la fonction. Si le candidat répond aux critères et accepte les conditions, il est invité à instruire un dossier. La validation

du dossier par les autorités religieuses et académiques génèrera un arrêté rectoral délivré par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) autorisant l'IDR à enseigner. Quant à la formation, elle doit permettre à chaque IDR d'acquérir des compétences et des connaissances pour enseigner dans les meilleures conditions possibles. Avant de prendre en charge une classe, l'IDR bénéficie d'un stage d'observation et de pratique accompagnée dans une classe

d'un IDR confirmé. Au cours du 1^{er} trimestre de son entrée en fonction, une visite pédagogique est réalisée. L'IDR s'engage, sur un cycle de deux ans, à suivre une formation initiale à l'issue de laquelle il rejoint les IDR confirmés en formation continue. Ce programme de formation, sous la responsabilité du directeur du SDEC, allie des axes pédagogiques, théologiques, ainsi que des temps d'analyses des pratiques.

Béatrice Schneider, directrice adjointe chargée des formations

Un métier qui s'apprend de jour en jour

En Alsace, le cours de religion n'est pas une option, il ne peut y avoir d'autres disciplines en parallèle. Le choix est laissé aux familles entre une heure de religion ou une heure de morale à l'école élémentaire, ou une heure libérée pour les

collégiens et lycéens. Les familles peuvent dispenser leurs enfants de cet enseignement à tout moment de l'année. Connaissez-vous une autre discipline qui accepterait de fonctionner sur ces principes ? Il en va ainsi du statut scolaire alsacien

qui offre aujourd'hui, parce que la société n'est plus la même qu'avant, la pire des situations pour les enseignants chargés du cours de religion. Il faut qu'ils soient très bons, excellents même, sans quoi, ils courent le risque de voir fondre leurs effectifs. En 2020, l'excellence ne suffit déjà plus pour conserver des effectifs acceptables par l'administration. Les modes de vie actuels, les tracasseries administratives, l'émiettement des emplois du temps... vont jusqu'à décourager les plus valeureux. La seule possibilité de résister à cet état de fait est la compétence des enseignants de religion. Sur le plan pédagogique, leur capacité à intéresser les élèves doit être sans faille. Sur le plan didactique, les apprentissages proposés doivent conjuguer à la fois rigueur et sens. Un défi complexe à relever devant des élèves dont la culture religieuse, pour beaucoup, s'est forgée à l'école d'Harry Potter et à celle des X-men. Le service diocésain offre aux enseignants de religion une formation initiale et continue, adaptée aux réalités de leurs terrains.

Pierre-Michel Gambarelli, adjoint au directeur du SDEC



Pré-rentree des IDR à Mulhouse

Refonte des programmes

L'enseignement de la religion à l'école en Alsace se distingue de la catéchèse par le fait qu'à l'école publique, dans le respect de la laïcité et de la neutralité, on peut parler de Dieu sans parler à Dieu. De ce fait, les programmes, refondus ces cinq dernières années du CP à la Terminale, tiennent compte de cette spécificité alsacienne. Ils s'articulent autour de ces trois dimensions : Objectivité – Esprit critique – Pluralité.

Comme les autres disciplines enseignées à l'école, ils sont construits en référence au Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture (SCCCC) édicté par le ministère de l'Éducation nationale. Ils se résument ainsi : connaître le christianisme et les autres religions ; s'intéresser à ses propres racines ; comprendre le monde d'aujourd'hui et s'y situer ; développer son sens critique,

son autonomie et son initiative ; se tourner vers les autres et estimer les différences ; s'ouvrir à la dimension intérieure et à la question du sens. La pédagogie du dialogue reste le principal vecteur favorisant, en classe, la mise en œuvre de ces programmes. En toute transparence, ils sont gratuitement téléchargeables sur le site du Service : www.ere-oca.com

Pierre-Michel Gambarelli



De gauche à droite, le père Sperissen, Mgr Kratz, Mgr Ravel

Pour l'école élémentaire

Ce programme a été promulgué par Mgr Luc Ravel en 2018. Il comprend des chapitres écrits par des enseignants et les membres de l'équipe du Service de l'Enseignement. Ils reposent sur le socle commun de connaissance, de compétence et de culture. Chaque chapitre porte pour titre un verbe : créer, chanter, ... Du CP au CM2, les élèves pourront découvrir les rites, les coutumes, les personnages,

les fêtes, les grands textes bibliques, les valeurs chrétiennes, les grands témoins de l'histoire de l'Église, les temps liturgiques, les autres religions, ... Ces chapitres sont distribués en séquences et les élèves bénéficient de documents que les parents peuvent consulter dans le cahier de religion. Ils ont été réalisés par une professeur d'art plastique qui offre ainsi aux élèves des documents modernes, comme ceux des

autres matières. Des chants écrits spécifiquement pour chaque chapitre accompagnent les séances. Très souvent, les cours de religion permettent aux élèves de faire des liens avec d'autres matières, comme le français, l'histoire, l'art, ... et il n'est pas rare que les titulaires de classes fassent appel aux intervenants de religion pour aborder telle ou telle dimension du programme de l'école élémentaire.

Christophe Sperissen

Quand les jeunes s'expriment sur le cours de religion à l'école

Élémentaire

« On a regardé des œuvres d'art en classe de religion. Cela m'a donné envie d'aller au musée avec mes parents. » **Pierre, CM1**

« J'ai aimé l'histoire de Malala, c'est une fille géniale qui se bat pour le droit des filles, et j'ai accroché une phrase d'elle au-dessus de mon lit. » **Alicia, CM2**

Collège

« Je ne savais pas qu'il existait autant de religions. Rien que dans ma classe, j'en compte au moins 5. » **Mia, 6^{ème}**

« En classe de religion, ce que j'ai préféré, c'était les débats, car on pouvait donner son avis. »

Anaëlle (aujourd'hui en 5^{ème})

« En fait, je ne connaissais rien à la Bible et quand on ne sait pas on imagine n'importe quoi. »

Ilona, 1^{ère}

Lycée

« J'ai beaucoup aimé les cours de religion car ils m'ont permis d'étendre ma culture vers d'autres peuples et de me faire découvrir différentes religions. Je trouve qu'il est important de connaître l'origine de toutes les cultures pour encore mieux les respecter ! »

Lucie (aujourd'hui élève de 2^e)

Je souhaite aider chaque enfant à grandir dans la liberté



Maman de 4 enfants, j'ai renoncé à mon métier d'aide-soignante pour me consacrer à ma famille et à l'Église, ces deux trésors qui illuminent ma vie. Notre dernier étant maintenant scolarisé toute la journée, j'ai accepté de reprendre quelques heures de cours de religion à l'école publique. J'avais déjà goûté les joies (... et parfois les difficultés !) de cet enseignement pendant l'année scolaire 2015-2016. Par l'enseignement

des événements et fêtes religieuses, la découverte de personnages bibliques, j'ai la joie de donner aux enfants des outils leur permettant de mieux comprendre l'univers judéo-chrétien qui nous entoure : églises et cathédrales, calvaires, œuvres d'art... Dans la joie et la bienveillance, les chants et les échanges, encadrés par un programme riche et varié, je souhaite que mon enseignement aide chaque enfant à grandir, à se construire et à

s'épanouir dans la liberté, l'espérance et le respect des différences. Et peut-être que certains de ces enfants auront le désir de connaître de l'intérieur ce Dieu d'Amour qui s'est incarné pour nous sauver et nous conduire à la plénitude du bonheur ! Mais là, ce n'est plus du ressort de l'enseignement de la religion à l'école, mais du ressort de la catéchèse paroissiale. À chacun sa mission !

Anne-Claude Acker, enseignante



Ces cours construisent un monde meilleur

Au début des années 2000, notre curé m'a demandé d'assurer l'enseignement de la religion à l'école, où j'étais alors enseignant. Désormais retraité, je continue à le faire. Cet enseignement est utile à nos élèves pour connaître et aimer leur passé, leur présent et espérer en l'avenir. Il permet de décrypter les œuvres d'art qui constellent nos églises et musées, les pages de nos écrivains et les partitions de nos musiciens, de savoir que les religions ne sont pas uniquement synonymes

de bigoterie, brutalité, fanatisme, hypocrisie, intolérance, irrationalité, obscurantisme, sectarisme, superstition, violence. De prendre conscience qu'elles peuvent être parties prenantes à la construction d'un monde meilleur et, à l'an-



En chiffres :

- nombre d'enseignants :
467 (1^{er} degré) et 81 (2^{ème} degré)
- nombre d'élèves suivant le cours :
42 672 (1^{er} degré) et 12 612 (2^{ème} degré)
- nombre d'heures de cours par semaine :
2444 (1^{er} degré) et 1130 (2^{ème} degré)

© dragana91

goisse face à l'avenir, substituer l'espérance. Face à des élèves dont la connaissance du fait religieux est parfois nulle et souvent biaisée, il importe de donner une image de foi vivante, bienveillante, engagée et optimiste. Je terminerai par une

citation de Lamartine : « *Pensée, philosophie, religion, caractère, tout est plus grand, tout est plus juste, tout est plus vrai chez celui qui a vu la nature et la société de plusieurs points de vue.* »

Éric Malherbe, enseignant

Je suis chargé de mission inspection

Le statut scolaire alsacien-mosellan organise un enseignement religieux dit *confessionnel*, en ce qu'il bénéficie de la reconnaissance des trois cultes reconnus, à savoir les cultes israélite, protestant et catholique dans l'enceinte de l'école publique. Cette discipline jouit des mêmes droits et devoirs qu'une autre. Les professeurs d'enseignement religieux sont soit professeurs contractuels, soit professeurs certifiés, rarement vacataires. Afin d'accompagner ce corps professoral, un chargé de mission d'inspection supervise les cours d'enseignement

religieux. C'est un poste stratégique qui permet de prendre le pouls de l'enseignement religieux catholique en temps réel, et de considérer les avancées ou les pesanteurs dans l'élaboration et l'application des programmes, leur efficacité ou leur caducité. Proposé par l'évêque en charge des dossiers éducatifs et nommé par le Recteur d'Académie via un arrêté officiel, le chargé de mission d'inspection veille à la mise en application des réglementations en vigueur de l'Éducation Nationale. Elles concernent les plans de carrière des professeurs,

leur évolution salariale, leur éventuelle réorientation professionnelle dans d'autres corps, tout comme le développement de leurs compétences professionnelles. Susciter de l'ingénierie pédagogique, créer des ponts interdisciplinaires, renvoyer au socle commun d'une formation universitaire en théologie, veiller au rayonnement culturel des professeurs de religion dans la société civile, voilà ce à quoi amène ma mission dans le cadre de cet *Alsatian way of life* qu'est le statut scolaire local.

Sébastien Milazzo

Former les Intervenants De Religion (IDR)

C'est à un véritable marathon que s'est livré, début septembre, le service diocésain de l'Enseignement Religieux à l'École en organisant huit sessions de formation sur deux jours, du nord au sud de l'Alsace. Une introduction aux sessions de formation permanente qui seront proposées tout au long de l'année.

La quinzaine de nouveaux IDR, nouvellement recrutés au printemps dernier, participaient à un temps de formation initiale à Strasbourg.

Un métier qui s'apprend

Occasion pour Christophe Sperrissen, directeur du service, de situer la spécificité de cette matière dans les programmes scolaires, fruit d'un bel héritage historique, placée sous la double tutelle du rectorat et du diocèse. « C'est un métier qui s'apprend, qui doit être abordé avec professionnalisme - d'où la nécessité de formation permanente - et mené avec

mentait une fiche intitulée *Être intervenant de religion* pour situer cette mission dans le cadre scolaire et sur le plan pédagogique avant de parcourir le programme d'année. Une session utile pour rassurer ceux qui vont dans quelques semaines prendre des classes en main.

Des enseignants motivés

La cinquantaine d'IDR, qui se sont retrouvés à Mulhouse le lendemain dans le cadre d'une session de pré-rentree, ont déjà plusieurs années d'expérience.

À noter, la présence d'un seul homme dans cet auditoire presque exclusivement féminin. Au programme, les mesures sanitaires à respecter en cette rentrée pas comme les autres. L'annonce des brassages possibles des classes (à ce stade !) est un grand soulagement pour tous. Après avoir fait le point sur quelques questions administratives pour une bonne intégration dans les établissements scolaires, l'essentiel du temps est consacré à la présentation d'un parcours intitulé *Quatre couleurs pour un monde nouveau*, spécialement élaboré pour la reprise des cours de religion après un événement traumatisant. Vient ensuite la présentation d'un nouveau parcours intitulé *Festoyer* autour d'une réflexion sur la fête. Ces deux parcours étant accompagnés de supports pédagogiques. Il n'en fallait pas plus pour faire renaître l'enthousiasme dans le cœur de tous ces enseignants qui n'ont pas vu leurs élèves depuis le mois de mars.

Hervé Jégou



Mulhouse

joie dans l'école de la République ». Et de marteler plusieurs fois une distinction fondamentale : « Cet enseignement n'est pas catéchétique mais a pour but de transmettre des connaissances sur le fait religieux et peut donc amener à faire des ponts - et nous vous encourageons à le faire - avec d'autres matières (histoire, littérature ...). »

Après cette introduction générale, l'équipe d'accompagnement com-



Strasbourg

Un enjeu éducatif



Hervé Hangouet a été directeur d'école pendant 25 ans dont 15 années à la tête du groupe scolaire du Rosenmeer à Rosheim, une école primaire de 500 élèves. Aujourd'hui à la retraite, il suit avec beaucoup d'intérêt l'évolution de cet enseignement. Il est inquiet et l'exprime sans détour.

C.A. : Hervé Hangouet, quel regard portez-vous sur l'évolution de cet enseignement ?

H.H. : Pour commencer, je voudrais être positif. Les IDR sont bien et beaucoup mieux formés qu'il y a 25 ans. C'est essentiel dans ce contexte difficile où cet enseignement est menacé. Car, et je vais être direct, j'ai la conviction que le ministère de l'Éducation nationale veut, à terme, supprimer cette heure de religion à l'école, ce qui serait très regrettable.

C.A. : Vous êtes bien pessimiste...

H.H. : Ceux qui veulent supprimer cette heure de religion sont majoritaires. Entre les directeurs d'établissement qui y sont indifférents voire hostiles, les parents d'élèves qui n'en mesurent pas l'importance et enfin l'administration qui laisse la situation se dégrader, tous les éléments sont réunis pour qu'un jour, cet enseignement n'existe plus. Pour vous parler de mon expérience, lorsque j'étais chef d'établissement, les parents devaient s'engager à inscrire leur enfant en cours de religion dès le CP et jusqu'en classe de 6^{ème}. L'absence d'un élève à ce cours devait être justifiée comme pour un cours de maths ou de français. Mais actuellement, c'est un enseignement à la carte et chacun fait ce qu'il veut !

C.A. : Pourquoi cet enseignement est-t-il capital pour l'élève ?

H.H. : C'est un éveil indispensable à la culture judéo-chrétienne. Les enfants doivent connaître par exemple les fêtes chrétiennes inscrites au calendrier. Cette heure est une richesse pour le développement de l'enfant et sa culture.

C.A. : Certains disent que les IDR en profitent pour faire de la catéchèse.

Y a-t-il parfois des risques de prosélytisme ?

H.H. : En 25 ans, j'ai constaté très peu de dérives. En effet, certains IDR ont été évincés mais cela reste extrêmement minoritaire. Je rappelle que ce n'est pas une heure de catéchisme (c'est le rôle de la paroisse) mais j'ajoute que les IDR peuvent parler des sacrements et de leur signification.

C.A. : Les autorités religieuses doivent-elles réagir ?

H.H. : Elles doivent informer, expliquer, convaincre sur le contenu de cet enseignement. Sans doute, le diocèse de Strasbourg devrait-il davantage monter au créneau....

**Propos recueillis par
François-Nicolas d'Alincourt**

Paroles d'élus

L'enseignement du fait religieux est pour certains élus une vraie préoccupation. La région Grand Est a pris ces derniers temps de nombreuses initiatives pour donner aux lycéens un début de culture religieuse. De son côté, le parlementaire Patrick Hetzel veut rester vigilant. Cette heure de religion à l'école est pour lui un acquis mais qui reste fragile.

La région Grand Est s'intéresse depuis longtemps au fait religieux à l'école. Si la collectivité n'a aucun pouvoir sur une matière qui relève du ministère de l'Éducation Nationale, elle a des leviers d'intervention notamment dans les lycées qui sont une compétence régionale. Catherine Zuber, conseillère régionale, porte cette question au sein d'un groupe de travail appelé *engagement et citoyenneté*. « Sensibiliser les enfants au fait religieux est une exigence » dit-elle. « Nous avons d'abord proposé aux lycées des interventions sur le respect ou le vivre ensemble. Puis nous avons créé un rallye inter-culte. Des lycéens, dans le cadre d'un projet pédagogique, visitent des lieux de culte : églises,

synagogues ou mosquées. Les élèves sont souvent marqués par ces visites ». Mais ce travail de sensibilisation peut aussi prendre d'autres formes. La région, en partenariat avec l'université de Strasbourg, met en place une *montée en compétence sur le fait religieux*, selon leur propre terme. Cela s'est traduit début septembre par un *webinaire* de lancement où ont débattu élus et représentants de différentes religions.

La vigilance est de mise

Cette question, Patrick Hetzel y est aussi très attaché comme député du Bas-Rhin et ancien recteur d'académie. « Le droit local accorde une place particulière aux religions par des dispositions concordataires » insiste-t-il.

« C'est une chance et il faut tout faire pour que cet enseignement ne disparaisse pas ». Malgré les piqures de rappel qu'il a pu adresser aux différents ministres de l'Éducation nationale à ce sujet, il constate que le ministère ne réagit pas et ne souhaite pas aborder le sujet. Pour autant, l'état des lieux est inquiétant. « L'inculture ou l'absence de culture sur le fait religieux est effarant. » Et pourtant affirme le parlementaire, « le fait religieux est essentiel à la philosophie de la pensée. Il est important pour comprendre le monde ». Enfin, il invite les églises à prendre leur part au débat. « Les autorités religieuses ne doivent pas se gêner d'affirmer leur territoire » conclut-il.

François-Nicolas d'Alincourt



29 octobre 2019, Patrick Hetzel à l'Assemblée nationale

Apprendre

Lire...

Apprendre à lire entre les lignes
Découvrir la magie des signes
Et les trésors inépuisables
Qu'on emporte dans son cartable

Comprendre...

C'est comme un mur que l'on traverse
C'est la brume qui se disperse
Une promesse encore plus belle
La connaissance universelle

Compter...

Apprendre à compter sur soi-même
À compter pour ceux qui vous aiment
Pour faire aussi partie du nombre
Pouvoir enfin sortir de l'ombre

Écrire...

Apprendre à écrire son histoire
À la plume et au crayon noir
En appliquant son écriture
Raconter sa propre aventure...

Extraits de la chanson *Apprendre*,
Yves Duteil

